Albt. Hermann

LETTRE CIRCULAIRE

AUX

MESSIEURS QUI DOIVENT FAIRE PARTIE DU SYNODE DIOCESAIN.

MONTRÉAL, LE 1ER AOUT 1863.

MONSIEUR,

Pour faciliter le travail préparatoire au Synode, je crois devoir vous adresser la liste des membres qui composeront chaque Congrégation, ainsi que celle des matières qui devront y être traitées.

Congregation des Decrets.

Elle formulera, en des termes propres et précis, et avec toute l'exactitude théologique, les règles à suivre pour l'observation des Décrets du I. et du II. Concile de Québec ; v. g. pour ce qui regarde le décret de la foi, elle indiquera quelques moyens adaptés aux circonstances présentes pour la conserver, la défendre, la propager, etc. Elle formulera de même ce qui aura été adopté par le Synode et sanctionné par l'Evêque.

Congregation de la Doctrine.

Sa fin est de travailler à conserver le dépôt sacré de la foi et de la morale. Elle signalera les dangers que courent les fidèles : 1o. pour leur foi, dans les sociétés secrètes, les écoles mixtes, certains instituts condamnés par l'Eglise, les mauvais livres, les journaux impies, les hospices de bienfaisance établis pour pervertir les pauvres ; 2o. pour la morale, dans les auberges, les danses, les théâtres, les cirques, le luxe, l'usure. Elle pourra recourir pour cela aux Mandemens, Lettres Pastorales, Circulaires et autres documens.

Elle déterminera, autant que possible, par l'enseignement de la Théologie, la somme que doit employer en bonnes œuvres chaque Ecclésiastique pourvu d'un bénéfice.

Congregation de la Liturgie.

En recourant aux sources pures de la Liturgie Romaine, elle formulera les règles pratiques qui doivent diriger dans la célébration des SS. Mystères, le chant des di-

vers Offices, l'administration des Sacremens. Elle réunira dans un petit cadre tout ce qui a été déjà écrit sur ce sujet dans divers documens. Elle s'occupera des Missels, Rituels, Livres de Chant et autres Livres liturgiques, en usage dans cette Province, pour voir s'ils ont l'approbation requise. Elle s'occupera aussi du Vin de Messe, de la solennité à donner à l'administration du St. Viatique, du culte des Stes. Reliques, etc.

Congregation de la Discipline.

Elle aura à reproduire les Sts. Canons de l'Eglise qui apprennent aux Pasteurs ce qu'ils ont à faire : 1o. dans l'intérieur de leur maison, pour mener une vie sainte ; 2o. dans leur église, pour que la divine majesté soit glorifiée ; 3o. dans leurs rapports avec leurs supérieurs, leurs confrères et leurs auxiliaires, pour le maintien des saintes règles ; 4o. dans l'administration de leur Paroisse, des Communautés qui s'y trouvent ; 5o. dans le soin des pauvres, pour les retenir dans leur paroisse ; 6o. dans le zèle pour le salut des justes, des pécheurs, des hérétiques ; 7o. dans la vigilance par rapport aux jeunes filles qui viennent imprudemment s'exposer dans les ateliers et manufactures de la ville.

Les Supérieurs et Directeurs de Communautés formuleront des règles pratiques et uniformes à garder par eux dans l'enseignement religieux, la formation des novices, l'examen canonique à leur faire subir avant leur vêture et leur profession, et pour le maintien des règles qui régissent ces saintes Maisons.

Congregation des Etudes.

Elle formulera des Règles pratiques pour servir de base à l'éducation élémentaire et collégiale. Elle s'occupera encore des moyens à prendre pour conserver les jeunes gens qui entrent dans le monde après leurs Etudes.

Congregation du Temporel des Fabriques.

Elle aura pour but principal de faire connaître les moyens à prendre pour maintenir les droits qu'a l'Eglise sur les biens consacrés à Dieu, pour les faire valoir au besoin devant les Tribunaux, etc , etc.

Elle établira les principes qui serviront de base à un Tarif uniforme.

Elle tracera des règles pour l'uniformité dans la tenue

des livres, la rédaction des actes de délibération de fabrique, élections de marguilliers, la manière de tenir le journal, le grand livre, de rendre les comptes de marguilliers, etc.

CONGREGATIONS DU SYNODE.

DECRETS.

MM. Granet, Billaudèle, V.-G., C. Aubry, C. Larocque, P. Dowd, A. Mercier, F. Dorval, H. Clément, P. Poulin, J. Lasnier, J. Séguin.

DOCTRINE.

MM. A. F. Truteau, Manseau, V.-G., E. Hicks, E. Blyth, V. Plinguet, A. Campion, P. Aubert, D.D., M. Roux, J. Martineau, C. Lemire-Marsolais, A. Dupuis, H. Beaudry, L. J. Martel, S. Théberge, J. Brissette, D. Laporte, A. Labelle, G. Lamarche, C. Boissonnault.

LITURGIE.

MM. J. O. Paré, T. Plamondon, P. Leblanc, J. Valade, Ed. Moreau, P. Porlier, L. Brassard, P. Brunet, J. Barrette, L. Guyon, J. Huot, L. Pominville, J. Dequoy, C. Dufour, J. J. Perreault, P. Bélanger, G. Lesage, M. Lavallée, L. E. Valois, L. Boisvert.

DISCIPLINE.

MM. Fabre, E. Lavoie, J. F. Gagnon, A. Fisette, T. Brassard, B. Granjon, G. Chabot, R. Robert, J. Falvey, A. Nercam, M. Bonissant, A. Proulx, G. Thibault, F. Cholette, J. Théoret, F. Jeannotte, M. Charron, C. Champoux, J. B. Drapeau, F. X. Caisse, J. Morin, J. Chevigny, M. Piette, V. Rousselot, W. Clément, J. Perrault, P. Antoine, J. Lacan, A. Maréchal, S. Chevrefils, C. Lussier, L. Fournier, F. Rochette, H. Morin, P. Perron, T. Bérard, T. Chagnon, J. O. Chicoine, M. Caisse, A. Giguère A. Brien, N. Maréchal, A. Vinet, J. Prud'homme.

ETUDES.

MM. J. B. St. Germain, P. M. Mignault, E. Normandin, P. Saché, P. Rézé, L. Dagenais, E. Champagneur, S. Tassé, N. Barrette, H. Verreau, J. Graton, C. Lenoir, J. B. Larue, A. Thibault, Damase Laporte, J. B. Cousineau, J. Lauzon, S. Rivet, J. J. Désautels, T. Provost, O. Renaud, Z. Délinelle.

TEMPOREL DES PAROISSES.

MM. H. Moreau, Mgr. J. J. Vinet, Mgr. J. Désautels, R. O. Bruneau, L. M. Lefebvre, T. Pepin, M. Brassard, N. Trudel, H. Marcotte, L'Heureux, F. M. Turcotte, J.-B. Labelle, F. Marcoux, E. Birs, J. O. Archambault, P. Mesnard, L. D. Charland, J. Gravel, C. F. C. Morrison, M. Foisy, J. St. Aubin, A. Groulx, T. Hurteau, N. Lavallée, J. B. Champeau, C. Dubé, T. E. Dagenais, J. B. Lemonde, G. Watier, A. Toupin, U. Archambault, C. Loranger, J. Plessis-Bélair, E. Desmarais, N. Perrault, D. Bérard, N. Piché, G. Gagnier, A. Payette.

Je vous prie de m'envoyer au plus tôt la date du mois et de l'année où vous avez été nommé à votre première cure, afin que je puisse régler d'avance l'ordre de préséance à observer dans le prochain Synode. MM. les Supérieurs, Directeurs et Chapelains voudront bien me donner aussi la date de leur promotion au poste qu'ils occupent maintenant.

Je suis bien véritablement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ IG., EV. DE MONTREAL,

utels, R.
sard, N.
te, J.-B.
bault, P.
rison, M.
Lavallée,
emonde,
anger, J.
rard, N.

du mois
première
le présé-
les Supé-
e donner
occupent

REAL,